Anthony TROCHET

De: Romain LE CHENADEC <romain.lechenadec@argan.fr>

Envoyé: mardi 7 avril 2020 12:31 **À:** Anthony TROCHET

Objet: Demande de bénéfice de l'antériorité_ANIMALIS

Pièces jointes: Courrier Animalis.pdf

Bonjour Anthony,

Suite à notre échange de hier sur Meung, vous trouverez ci-joint le courrier d'Animalis demandant le bénéfice de l'antériorité sur la rubrique 2910 pour la chaufferie existante de 1,8 MW, et les échanges ci-dessous entre la DREAL et moi-même.

Si cela vous semble utile, vous pouvez l'intégrer au nouveau dossier pour l'extension ?

Cordialement,

Romain LE CHENADEC Responsable de Programmes ARGAN + 33 1 47 47 36 23 romain.lechenadec@argan.fr

De: PAJON Olivier - DREAL Centre/UD45 <Olivier.Pajon@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé: lundi 3 février 2020 18:01

À: Romain LE CHENADEC < romain.lechenadec@argan.fr>

Cc: BERRARD Michèle - DDPP 45/SEI <michele.berrard@loiret.gouv.fr>; DREAL Centre/UD45 (Unité Départementale

du Loiret) <ud45.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr>; Jérome GUILLOTEAU

<jerome.guilloteau@argan.fr>

Objet : Re: Demande de bénéfice de l'antériorité_ANIMALIS

Bonjour Monsieur,

Nous allons annexés votre courriel à la déclaration. La situation sera revue lors de la reprise de l'APE par ARGAN.

Cordialement,

Olivier PAJON

Inspecteur de l'environnement

tél: 02 38 25 01 23

DREAL Centre-Val de Loire
Unité Départementale du Loiret
Subdivision 3
3 rue du Carbone – 45072 Orléans Cedex 2
Le 03/02/2020 à 17:28, > Romain LE CHENADEC (par Internet) a écrit :

Bonjour Monsieur,

La puissance des installations est de 1,8 MW.

Ce mail vous suffit-il ou un nouveau courrier de M. Louçao est-il nécessaire ?

Cordialement,

Romain LE CHENADEC
Responsable de Programmes
ARGAN
+ 33 1 47 47 36 23
romain.lechenadec@argan.fr

De: PAJON Olivier - DREAL Centre/UD45 < Olivier.Pajon@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé: vendredi 31 janvier 2020 08:02

À: Romain LE CHENADEC < romain.lechenadec@argan.fr>

Départementale du Loiret) <ud45.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr>

Objet : Demande de bénéfice de l'antériorité_ANIMALIS

Bonjour Monsieur,

Par courrier du 30 décembre 2019, le directeur logistique de la société ANIMALIS a sollicité le bénéfice de l'antériorité concernant la rubrique 2910 pour la plate-forme logistique ANIMALIS. Or, la demande ne précise pas la puissance des installations.

Dans ce cadre, l'inspection ne peut pas proposer à M. le Préfet les suites à donner à cette affaire.

Ce courriel vous est adressé faute de coordonnées mentionnées sur le courrier de M. LOUCAO.

Cordialement,

Olivier PAJON

Inspecteur de l'environnement tél : 02 38 25 01 23

DREAL Centre-Val de Loire Unité Départementale du Loiret Subdivision 3 3 rue du Carbone – 45072 Orléans Cedex 2